

# **RAPPORT SUR LES COMMENTAIRES RELATIFS À LA RÉFORME ÉLECTORALE POUR SARNIA — LAMBTON**

**Marilyn Gladu  
Députée, Sarnia—Lambton  
Le 9 septembre 2016**

# Table des matières

Résumé exécutif.....	3
Méthode de collecte des données .....	4
Commentaires recueillis grâce aux envois par la poste, aux appels et aux réunions avec les électeurs .....	5
Assemblées publiques .....	6
Wyoming	
Mooretown	
Petrolia	
Camlachie	
Sarnia	
Recommandations .....	12
Annexe 1 – Commentaires individuels .....	13

## Résumé exécutif

Les cinq assemblées publiques, les envois postaux à 45 000 foyers en vue de recueillir l'opinion des électeurs sur la réforme électorale et le suivi des données de tous les courriels, appels et lettres reçus concernant la réforme électorale, ont permis de recueillir des commentaires de moins de 900 des 110 000 électeurs. Si l'on se fonde uniquement sur ces renseignements, on peut conclure soit qu'aucune de ces méthodes ne permet de recueillir adéquatement l'avis des électeurs, soit que ces derniers ne s'intéressent pas réellement à la réforme électorale.

Plusieurs thèmes sont ressortis des discussions tenues avec les 172 personnes qui ont participé aux assemblées publiques. La majorité des personnes ont exprimé leur satisfaction par rapport au système existant et s'interrogeaient sur la nécessité d'un changement. La forme de vote arrivée en deuxième position des solutions les plus fréquemment suggérées était le vote proportionnel, car nombre des participants adhéraient à l'idée de voter pour un candidat local et, dans un second vote, pour un parti ou un premier ministre. La majorité des participants estimaient que le système de scrutin préférentiel était trop complexe pour être exécuté correctement dans une courte période de temps, et beaucoup d'électeurs ont cité des études concluant que ce système était moins efficace que les deux autres mentionnés.

La plupart des participants ne soutenaient pas le vote obligatoire, bien que 10 % d'entre eux en moyenne y soient favorables. Concernant le thème du vote en ligne, la plupart des électeurs s'inquiétaient au sujet de l'établissement de mesures de sécurité visant à prévenir la manipulation des votes, en vue de s'assurer que les votes comptabilisés soient réellement ceux des électeurs, et de protéger le secret du vote. Les participants n'avaient pas confiance dans la capacité du gouvernement à prévenir le piratage de leurs systèmes informatiques en raison de plusieurs incidents passés. Cela dit, tous les participants ont convenu que le vote en ligne jouerait un rôle important par rapport à l'augmentation de la participation électorale chez les jeunes.

Un autre thème récurrent était la nécessité d'intégrer l'éducation au sujet du processus électoral canadien au système scolaire à partir de l'école primaire. Actuellement, un cours d'éducation civique de dixième année est exigé, ce qui a été perçu comme une amélioration par rapport à une génération de Canadiens qui n'ont pas reçu d'instruction et qui doivent être éduqués relativement à la réforme électorale pour pouvoir prendre une décision de vote éclairée.

Le message qui a constamment été transmis par la majorité à chaque réunion est que si une modification du système électoral est proposée, elle devra être soumise à un référendum pour que les Canadiens puissent prendre une décision. Il a été souligné que la formulation des questions et la compréhension par les Canadiens du système ou des solutions proposées seraient essentielles.

Enfin, tous les participants ont convenu qu'il valait mieux bien faire les choses que de réaliser la réforme à la hâte. Tous les participants ont convenu que le calendrier actuellement proposé était trop hâtif.

# Méthode de collecte des données

Afin d'inclure le plus d'électeurs de Sarnia—Lambton possible provenant du plus grand nombre de régions de la circonscription, on a décidé d'organiser cinq assemblées publiques dans toute la circonscription. Ces assemblées publiques ont eu lieu plusieurs soirs de semaine, de 18 h 30 à 20 h 30, en évitant les lundis et les vendredis pour encourager la participation. Le lieu des assemblées a été choisi pour leur emplacement et leur accessibilité. Les installations des cinq assemblées publiques étaient pleinement accessibles. On s'est également efforcé d'inclure un exposé visuel et, si possible, un microphone et un système de haut-parleurs en vue de faciliter la communication pendant les assemblées publiques. Les emplacements géographiques de ces assemblées étaient répartis dans l'ensemble de la circonscription pour ne pas favoriser une région par rapport à une autre. La plus grande installation était située dans la région la plus densément peuplée de Sarnia. Des centres communautaires et des salles de légions ont été choisis parce que les habitants de la région savaient où ils se situaient.

Avant l'annonce des assemblées publiques, le thème de la réforme électorale a été inclus dans le bulletin parlementaire saisonnier qui a été distribué dans l'ensemble de la circonscription. Le bulletin a reçu une réponse plutôt positive et la majorité des répondants ont demandé à ce que le système électoral ne soit pas modifié, en raison de la représentation proportionnelle et surtout, de la nécessité d'un référendum avant l'apport de tout changement. Très peu de réponses étaient opposées à un référendum national.

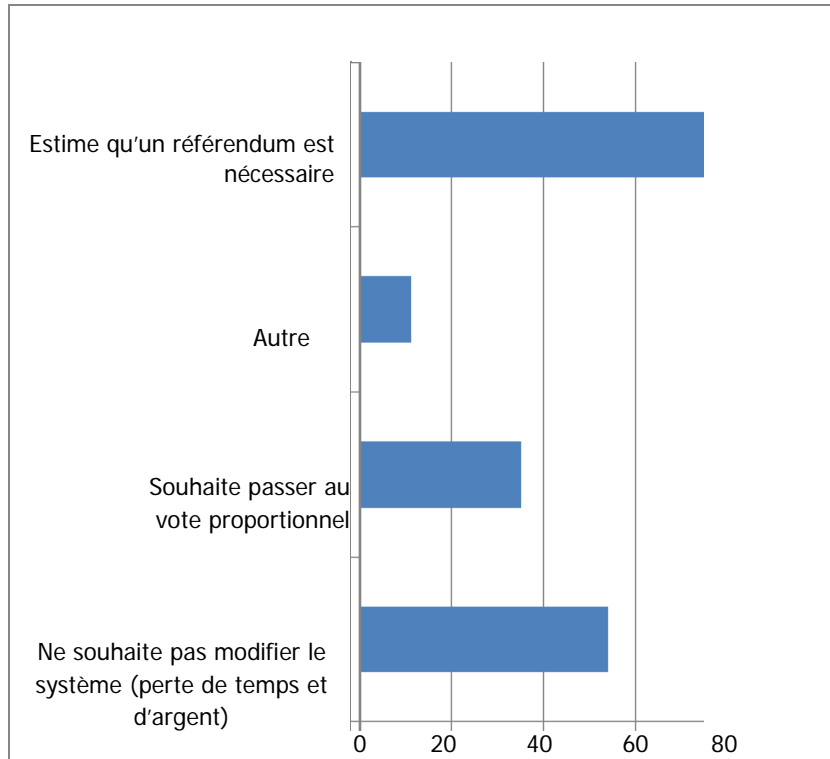
L'annonce des assemblées publiques a été publiée dans tous les journaux locaux, à la radio locale, dans les médias sociaux et par courriel pour les électeurs inscrits sur notre base de données qui nous avaient fourni leur adresse.

Le forum des assemblées publiques comprenait un exposé standard présenté par le ministre de la réforme démocratique, suivi de questions et de précisions sur l'exposé, et d'une période pendant laquelle les participants pouvaient donner leur avis sur la réforme électorale. Leurs commentaires ont été documentés et sont présentés à l'Annexe A. Des renseignements sur le Comité spécial, la façon d'obtenir des renseignements supplémentaires ou de transmettre des commentaires au Comité, au ministre, à la députée ou au premier ministre ont été communiqués.

Pour vérifier que les électeurs provenaient de la circonscription de Sarnia—Lambton, on a exigé la présentation d'une preuve d'adresse. Une feuille d'inscription a été remplie et un processus de vérification a été mis en œuvre. Personne ne s'est vu refuser la participation à l'assemblée publique.

## Commentaires recueillis grâce aux envois par la poste, aux appels, aux courriels et aux lettres

Parmi les 172 réponses reçues, les opinions exprimées étaient les suivantes :



De nombreux participants ont souligné que le Canada utilise efficacement ce système depuis 150 ans et que le gouvernement devrait se concentrer sur des questions plus importantes (comme la création d'emploi).

# Assemblées publiques

## Wyoming, le 30 août

La première assemblée publique s'est très bien passée. Les 23 citoyens de Wyoming qui se sont présentés étaient très polis et courtois, et ont laissé tous les participants s'exprimer, sans égard à leurs convictions politiques. La conversation a été très ouverte et assez informelle, et les électeurs sont restés assis lorsqu'ils prenaient la parole. Certaines demandes de précisions ont été formulées pendant l'exposé de la députée, notamment en vue de la définition des différents systèmes et de l'énumération d'autres référendums sur la réforme électorale qui ont été organisés dans le passé au niveau provincial. D'autres demandes de précisions étaient axées sur la participation électorale de ces dernières années et les changements économiques qu'engendrerait une modification du système électoral.

Les thèmes de discussion généraux abordés par les électeurs comprenaient leurs inquiétudes relativement au système électoral actuel. Plusieurs d'entre eux ont indiqué que le **système majoritaire uninominal à un tour** était défectueux, car les votes pour le député local étaient souvent déterminés par son parti. Les participants se sont ensuite demandé si les Canadiens votaient pour leur député en raison de ses qualités à titre de représentants de la région, ou uniquement en fonction de son affiliation à un parti, ou les deux. Cette question a déclenché une discussion sur la raison pour laquelle notre système actuel ne nous permet pas de voter séparément pour un membre local et un premier ministre. De nombreuses personnes pensaient que le système électoral devait rester tel quel, car il est compris dans tout le pays et que sa modification serait compliquée et coûteuse.

La **représentation proportionnelle** a suscité des commentaires très positifs et très négatifs. À titre de commentaire positif, certaines personnes ont mentionné que la représentation proportionnelle pourrait engendrer un effet miroir des résultats des élections dans la Chambre des communes, ce qui assurerait une représentation simple dans la chambre basse. Pour ce qui est des commentaires négatifs, on a signalé que la représentation proportionnelle était souvent une forme instable de gouvernement qui causait un net ralentissement du processus législatif. La création de coalitions peut également engendrer des gouvernements instables et changeants. Un électeur a demandé si la représentation proportionnelle engendrerait une augmentation du nombre d'élections en raison des votes de confiance et des dissolutions, ce qui coûterait plus d'argent. La complexité d'un système proportionnel a également été abordée ainsi que la nécessité de mieux informer la population, en particulier les jeunes.

On a très peu discuté du système de **scrutin préférentiel**. De nombreux électeurs s'inquiétaient de sa complexité et de sa tendance à toujours engendrer les mêmes résultats. De nombreuses personnes craignaient que l'apprentissage d'un nouveau système prenne de nombreuses années.

Le groupe de cette assemblée publique penchait davantage en faveur d'un **référendum**. De nombreuses personnes estimaient qu'un petit nombre de personnes, bien qu'elles aient été élues, ne devraient pas disposer du pouvoir absolu sur le processus démocratique fondamental d'un pays. On a également

suggéré de ne pas demander aux participants du référendum de répondre par oui ou par non, mais de choisir un système de scrutin dans une liste. On a ensuite décidé que cette solution était trop compliquée et n'aboutirait certainement pas à un résultat majoritaire. D'autres personnes estimaient que le Comité spécial sur ce thème devait formuler une recommandation unique simple concernant le système électoral, et que le référendum devait être fondé uniquement sur celle-ci, ou que l'on exige la participation à des cours avant le vote relatif au référendum. La principale préoccupation par rapport au référendum est devenue le manque de compréhension par les Canadiens, et donc le risque qu'ils fassent des choix mal éclairés, ce qui engendrerait des résultats faussés. Un référendum pourrait également simplifier outre mesure une situation compliquée. Il a également été mentionné que les députés devraient peut-être avoir le vote final relativement à la réforme électorale, étant donné qu'ils représentent le Canada plus directement que le Cabinet. Toutefois, les participants se sont demandé si les députés voteraient pour leur circonscription ou pour leur parti relativement à cette question. De même, on a suggéré que le vote par référendum était mieux connu des Canadiens et que cette idée serait moins intimidante.

Le thème du **vote obligatoire** a été introduit par la députée et a suscité plus de questions que de réponses lorsque le groupe n'a pas été en mesure de formuler une opinion finale sur le sujet, en répondant par oui ou par non. Les électeurs ont formulé des suggestions sur le sujet. L'un d'eux a suggéré que, si le vote devenait obligatoire, les électeurs ne reçoivent pas d'amende pour non-participation, mais que les personnes ayant participé au vote reçoivent un crédit d'impôt, ce qui ne pénaliserait pas les personnes qui s'abstiennent, tout en encourageant les personnes qui participent de façon positive. On s'est ensuite demandé si les personnes qui ne votent pas devaient avoir leur mot à dire en politique et si le député représentait l'intégralité de la circonscription ou uniquement les électeurs de la circonscription. Les deux réponses à cette question ont fait l'objet d'un débat.

Très peu de commentaires ont été formulés au sujet du **vote en ligne**. Les points principaux concernaient les questions liées à la sécurité des électeurs et la crainte d'une manipulation des résultats. Dans l'ensemble, le vote en ligne était perçu de façon plutôt négative. Toutefois, il augmenterait la participation électorale en raison de la simplification de l'accès.

Tel qu'indiqué précédemment, **l'éducation** au sujet des élections est devenue un thème récurrent au cours de cette assemblée publique. De nombreux électeurs se sont dits inquiets pour l'avenir et nombre d'entre eux percevaient les générations futures comme étant mal informées ou simplement ignorantes en matière de politique et donc au sujet des élections. Ils estimaient que l'amélioration des connaissances en politique chez les jeunes, notamment à l'école, constituerait une façon simple d'améliorer la participation électorale, que la réforme ait lieu ou non.

Lorsqu'on leur a demandé comment le gouvernement pouvait encourager la participation, la grande majorité des participants a répondu que beaucoup de personnes ne croyaient pas que leur vote compte réellement, car elles n'étaient qu'une personne entre bien d'autres. Les électeurs estimaient donc qu'ils n'avaient pas de pouvoir réel et ne voyaient souvent pas l'utilité de participer aux élections. Une jeune

filles qui n'avaient pas l'âge de voter a également mentionné que le fait que l'on n'explique pas tôt le système électoral aux enfants nuisait à leur participation lorsqu'ils atteignaient la majorité électorale. De nombreux jeunes électeurs se montrent cyniques et ignorants par rapport aux partis politiques en raison de l'exclusion des partis politiques de petite taille qui les touchent plus directement. Il a été mentionné que si un électeur adhère à un parti de petite taille et savait que ce parti n'avait aucune chance d'obtenir un siège, il s'abstiendrait tout simplement de voter. Les participants ont donc suggéré que le gouvernement fédéral soit composé d'un plus grand nombre de partis divers de petite taille. Nombre d'entre eux estimaient que même si aucun changement n'était apporté au système actuel, ses consultations auraient au moins le mérite de mobiliser les Canadiens relativement à ce sujet et pourraient avoir une incidence sur les connaissances et la participation des électeurs.

Le concept du suffrage des enfants a été présenté par un électeur, qui a suggéré que les enfants soient autorisés à voter. Son argument principal était que les enfants sont autorisés à conduire une voiture, occuper un emploi, etc. dès 16 ans, mais qu'ils ne peuvent pas voter jusqu'à 18 ans. Il a indiqué qu'en baissant l'âge de la majorité électorale, on augmenterait la participation aux scrutins et que l'on pourrait éduquer plus tôt les enfants sur ce thème.

Certaines personnes ont également mentionné que tous les systèmes électoraux étaient particuliers à leur pays et que, si des changements étaient apportés, le Canada devait créer un système adapté à ses besoins. Il ne s'agit pas simplement de transplanter un système. Le Canada devra faire sien, ce qui constituerait un processus long et coûteux. De même, le coût global de la réforme et la création possible de postes de députés engendreraient une augmentation des coûts.

## Mooretown, le 1<sup>er</sup> septembre

Cette assemblée publique s'est très bien passée. Les 19 électeurs qui y ont participé étaient bien informés sur les questions liées à la réforme électorale. Cela a abouti à la tenue de conversations approfondies toute la soirée. Au total, 19 personnes se sont inscrites. Toutefois, un journaliste a rejoint la séance peu après, ce qui a porté ce chiffre à 20 personnes, sans compter la députée et son personnel. Dans l'ensemble, l'assemblée publique souhaitait plutôt conserver le système **majoritaire uninominal à un tour**, mais cette idée ne faisait pas l'unanimité (une personne était favorable au vote proportionnel). Toutefois, la décision de faire passer les changements au moyen d'un référendum était presque unanime, une seule personne n'étant pas convaincue que la tenue d'un référendum soit nécessaire. Il a été souligné que, même si l'on votait pour un membre ou un parti perdant, le vote n'était pas perdu. Une opinion plus populaire l'a emporté. Le membre élu continuera de représenter tous les électeurs de la région, sans tenir compte qui a voté pour le député, et les députés seront responsables de s'assurer que ce soit le cas. Étant donné que de nombreuses personnes estimaient que les votes n'étaient pas perdus dans le cadre du système actuel, beaucoup de participants pensaient qu'il n'était pas nécessaire de changer le système électoral.



L'une des questions posées était de savoir si ces consultations en assemblées publiques étaient réellement utiles. De nombreux électeurs estimaient qu'au bout du compte, le cabinet libéral prendrait la décision définitive sans égard aux commentaires formulés par les sources extérieures, en particulier par les circonscriptions conservatrices.

Les participants à cette assemblée publique ont également discuté de l'aspect logistique de la modification du système électoral. Le directeur de scrutin d'Élections Canada était présent et, grâce à sa connaissance du système électoral actuel, une discussion détaillée a été tenue sur la faisabilité des nouveaux systèmes électoraux. L'inquiétude principale concernait le temps nécessaire à la totalisation des votes et à leur conversion en sièges. Dans un même ordre d'idée, on a demandé si, lorsque la totalisation des votes, par exemple par scrutin préférentiel, prenait des semaines ou des mois, un gouvernement resterait en place pendant cette période ou si la politique du pays serait simplement mise sur pause. Le directeur du scrutin a communiqué d'autres renseignements sur la façon dont d'autres administrations gèrent leurs élections, notamment l'Oregon, qui utilise le scrutin par envois postaux. Cette idée n'a dans l'ensemble pas été populaire parmi les électeurs, mais d'autres points de vue ont permis d'approfondir la discussion.

Une inquiétude déjà récurrente au sujet du système de **représentation proportionnelle** est que les systèmes proportionnels semblent souvent aboutir à des gouvernements minoritaires, ce qui pourrait engendrer une instabilité au sein du gouvernement et potentiellement plus d'élections. Toutefois, quelques personnes ont rapidement souligné que la représentation proportionnelle constituerait un système juste de représentation statistique des Canadiens. Elle permettrait également d'inclure de nombreux petits partis dans le gouvernement fédéral, ce qui donnerait à plus d'électeurs, principalement des jeunes, d'avoir le sentiment que leur vote compte réellement. On a donc émis l'idée que la représentation proportionnelle pourrait stimuler la participation électorale, en particulier chez les jeunes électeurs. L'un des électeurs présents à l'assemblée publique estimait que la représentation proportionnelle était la meilleure option et qu'il n'était pas nécessaire d'organiser un référendum pour prendre cette décision.

De nombreuses inquiétudes ont également été communiquées relativement au **scrutin préférentiel**. Les principales préoccupations soulevées concernaient les précisions liées aux listes réelles de candidats qui seraient présentées aux électeurs le jour du scrutin. Il a été suggéré que, si ces listes étaient des listes de partis et non de candidats locaux, elles doivent répondre à certains critères visant à assurer la représentation de tous, c'est-à-dire de toutes les régions, langues, catégories démographiques, races, etc. On assurerait ainsi, bien que les listes soient établies par les partis, une certaine diversité et une représentation claire.

Les participants ont également débattu du fait que cela constitue ou non un changement constitutionnel. La députée a précisé qu'il n'y aurait pas de changement constitutionnel, mais que certains règlements seraient mis à jour. De nombreuses personnes estimaient que le calendrier établi par les libéraux était trop serré pour réaliser adéquatement un processus de consultation si approfondi. La majorité sinon l'intégralité des participants estimaient que si la réforme électorale devait avoir lieu,

elle devrait être réalisée correctement, peu importe le temps que cela prendrait, et qu'il ne fallait pas faire les choses vite, mais mal.

**Le vote en ligne** est devenu une préoccupation majeure pour de nombreux électeurs en raison des questions liées à la sécurité. Comme l'a mentionné l'un d'eux, comment pourrions-nous nous assurer que les personnes ne votent pas pour l'ensemble de leur foyer (ils disposeraient de tous les renseignements personnels nécessaires, comme les NAS) ou ne vendent pas leur vote, étant donné qu'ils ne feraient pas l'objet d'une surveillance étroite? Les électeurs étaient inquiets au sujet de la fraude électorale, du piratage, etc. Ils craignaient particulièrement que le vote en ligne engendre la fermeture d'une partie ou de l'intégralité des bureaux de scrutin physiques. Le vote en ligne aliénerait également les personnes âgées, les personnes handicapées et les personnes sans accès fiable à Internet, notamment les habitants des communautés rurales. Les participants ont toutefois souligné que le vote en ligne serait la meilleure façon de mobiliser les jeunes électeurs et que, au bout du compte, il serait normalisé et qu'on devait simplement s'assurer que la transition soit faite de façon sécuritaire.

Seize électeurs ont voté pour un référendum, et une personne contre. Les trois autres personnes n'étaient pas certaines de leur choix ou ne souhaitaient pas répondre. Cela dit, on a relevé une réponse très forte à l'égard de la nécessité d'un référendum en vue de la modification du système électoral. La majorité des participants estimaient que les Canadiens méritaient de pouvoir donner leur avis relativement aux changements électoraux, mais l'électrice opposée au référendum estimait que les élus étaient les personnes les mieux qualifiées pour prendre cette décision, et qu'un référendum national compliquerait encore davantage la question et ralentirait le processus. Elle pensait que le système électoral devait être modifié le plus rapidement possible.

La question du **vote obligatoire** a également soulevé différentes opinions. La plupart des électeurs ont exprimé des inquiétudes au sujet des pénalités pouvant être associées au vote obligatoire. La députée leur a assuré que, comme dans le cas du recensement obligatoire, le vote obligatoire pourrait être appliqué avec force, mais qu'on n'imposerait pas nécessairement de punition. Il a également été suggéré que les personnes pourraient traiter le vote comme une obligation et venir voter sans être informées, ou annuler leur bulletin de vote intentionnellement pour protester en troublant les résultats. On en est ensuite revenu au thème de l'éducation et à l'enseignement aux jeunes de l'importance du vote, et de l'offre possible de crédits d'impôts, d'autocollants semblables à ceux des dons du sang, etc. Le mot de la fin a été prononcé par un électeur et a été soutenu par de nombreuses personnes, mais pas toutes. Il a affirmé qu'une personne n'avait pas le droit à elle seule de modifier le système démocratique central d'un pays sans être tenue responsable auprès de sa population.

Comme lors de la première assemblée publique, **l'éducation** est devenue un thème de discussion principal. De nombreux participants ont affirmé que deux ou trois ans, par exemple jusqu'aux prochaines élections fédérales, ne suffiraient pas pour informer adéquatement les Canadiens sur les rouages d'un nouveau système électoral. Bien qu'Élections Canada soit là pour faciliter la décision prise par le gouvernement, on est confronté à un certain nombre de difficultés en aval qui accompagnerait tout changement. Les personnes ont également exprimé de nombreuses inquiétudes relativement à l'effet de la modification sur la délimitation des circonscriptions électorales et les endroits où les

Canadiens ont l'habitude de voter. Le directeur des scrutins nous a assuré qu'actuellement, les limites des circonscriptions n'étaient modifiées qu'en cas de changement important dans les données du recensement. De nombreuses personnes ont dit craindre que le nouveau système soit trop compliqué et dissuade les électeurs de participer; toutefois, un autre électeur estimait que le public pouvait facilement être éduqué et qu'il était condescendant d'affirmer le contraire. Il a été proposé qu'au lieu de dépenser de l'argent dans une réforme électorale, on investisse ces fonds dans l'éducation sur le système électoral.

## Petrolia, le 6 septembre

Vingt personnes ont participé à cette assemblée publique et 90 % de celles-ci étaient favorables au maintien du système actuel. Les 10 % restants étaient favorables au vote proportionnel. Parmi ces électeurs, 80 % souhaitaient que l'on organise un référendum sur le nouveau système proposé. Le vote obligatoire n'a pas obtenu beaucoup de soutien et des inquiétudes semblables concernant la sauvegarde et la sécurité des votes en ligne ont été formulées.

## Camlachie, le 7 septembre

Parmi les 15 participants, 20 % étaient favorables à la modification du système électoral. Bien qu'ils ne se soient pas entendus sur une solution de rechange, la plupart d'entre eux privilégiaient le modèle de la représentation proportionnelle mixte. L'un des électeurs organise des séances d'information destinées aux personnes qui souhaitent en apprendre davantage sur la réforme électorale. Les électeurs étaient défavorables au système majoritaire uninominal à un tour parce que lors de 18 des 22 dernières élections, il a engendré un gouvernement majoritaire ayant remporté moins de 39 % des voix (ce qui pourrait représenter moins d'un tiers des Canadiens si l'on tient compte de la participation électorale). Le reste des participants estimaient qu'il n'était pas nécessaire de modifier le système et que tous les choix et détails possibles de l'exécution étaient trop compliqués pour que la population les comprenne et prenne une décision de vote éclairée. Il a été admis que le vote en ligne augmenterait la participation des jeunes, mais des inquiétudes au sujet de la protection des renseignements personnels et de la protection contre la fraude électorale ont de nouveau été exprimées. Le vote obligatoire n'a pas reçu beaucoup de soutien (une seule personne y était favorable). La discussion autour du référendum concernait le fait que si la question posée était trop compliquée, les personnes voteraient contre pour conserver le statu quo. La plupart des participants souhaitaient que l'on organise un référendum une fois que le système privilégié aura été cerné, et ont insisté sur le fait que la formulation de la question serait importante (on a rappelé le référendum alambiqué sur la séparation du Québec). Le thème de l'importance de l'éducation des jeunes au sujet du système électoral et de leur devoir de voter a également été abordé.

Là encore, plusieurs participants ont souligné l'importance de mettre correctement en œuvre tout changement au lieu de le faire rapidement (certains ont cité l'exemple de la Nouvelle-Zélande, dont la transition à un nouveau système économique a pris dix ans).

## Sarnia, 8 septembre

Cet événement a réuni 39 personnes à la Légion royale canadienne. Les discussions tenues entre les participants correspondaient bien à ce que l'on avait entendu lors des assemblées publiques précédentes. De nombreuses personnes ne croyaient pas que le système actuel pose problème. Celles qui étaient défavorables au SMUT actuel semblaient privilégier la représentation proportionnelle. Les participants ont dit privilégier le vote pour un candidat local par rapport à une liste de partis, et les résidents étaient ouverts à l'organisation de deux scrutins, l'un pour un candidat local et l'autre pour un parti ou un premier ministre.

Ce groupe a accordé le plus grand soutien (40 %) au vote obligatoire, mais a exprimé des inquiétudes relativement à la sécurisation du vote en ligne. Certains participants estimaient que le vote en ligne devait être instauré, mais craignaient le piratage, les problèmes de protection des renseignements personnels et la fraude électorale.

Une personne a recommandé le système de représentation directe qui a été envisagé au R.-U., puis abandonné. Là encore, la nécessité de mieux informer les jeunes citoyens et l'électorat a été soulignée. La discussion relative à l'amélioration de la participation électorale a tourné autour de l'apathie des électeurs qui soutiennent des partis qui ne seront pas élus ou n'obtiendront pas beaucoup de sièges, comme le Parti vert.

De plus, tous les participants ont convenu que s'il modifie le système, le gouvernement ne devra pas se précipiter, mais établir un plan dont les modalités d'exécution auront été mûrement réfléchies. La majorité des personnes présentes soutenaient tout système recommandé par les Canadiens dans le cadre d'un référendum.

# Conclusions et recommandations

Les assemblées publiques ont reçu un bon accueil tant chez les personnes qui y ont participé que dans les médias. Bien que le taux de participation et de réponse aient été faibles dans tous les sites, les assemblées ont été l'occasion d'informer les électeurs sur le sujet et sur son importance. D'après les commentaires recueillis, les électeurs de Sarnia—Lambton recommandent :

1. Que le gouvernement prenne le temps nécessaire pour réaliser l'étude et la mise en œuvre de toute modification de la réforme électorale.
2. Que le gouvernement consulte les Canadiens au moyen d'un référendum s'ils choisissent de modifier le processus électoral.
3. Que le gouvernement conserve le système existant (le SMUT était le système privilégié) ou envisage le vote proportionnel (deuxième choix).
4. Que le gouvernement maintienne la possibilité de voter pour un candidat local et organise un vote supplémentaire pour élire un parti ou un premier ministre, s'il modifie le système électoral.
5. Que le gouvernement n'introduise pas le vote obligatoire.
6. Que le gouvernement étudie des mesures visant à assurer l'intégrité et la protection des renseignements personnels dans le cadre du vote en ligne, et consulte les Canadiens relativement à toute mise en œuvre proposée.
7. Que l'on informe tous les Canadiens relativement à la façon de voter et aux conséquences de leur vote, si le gouvernement choisit de modifier le processus électoral.

# Annexe 1 – Commentaires personnels

Idée relativement au vote de révocation – l'un des électeurs a suggéré que lorsqu'un gouvernement est élu, à la deuxième année de son mandat, un bulletin de vote permettant de choisir si l'on souhaite conserver ce parti ou non soit soumis avec la déclaration d'impôts. Si la majorité des contribuables vote contre, soit 51 %, une élection serait organisée.

L'un des électeurs a suggéré que les enfants puissent voter. Il estimait que le vote des enfants était présent dans notre société et que la mobilisation des jeunes électeurs aiderait à stimuler la participation électorale et à éduquer les Canadiens dès leur jeune âge.

De nombreux électeurs ont convenu que les bureaux de scrutin anticipé des élections de 2015 ont facilité le vote pour de nombreux Canadiens, et plusieurs électeurs considéraient que le vote anticipé avait permis d'augmenter la participation électorale.

Dans toutes les assemblées publiques, la majorité des participants ont convenu qu'il fallait en faire davantage pour informer les jeunes au sujet des élections et des systèmes politiques. On a souvent indiqué que cela permettrait d'augmenter le niveau de compréhension du public lors des élections, ce qui augmenterait la participation électorale.

La majorité des électeurs présents ont convenu qu'il était nécessaire d'organiser un référendum avant d'apporter tout changement au système électoral canadien. Quelques électeurs estimaient qu'il n'était pas utile d'organiser un référendum, indiquant que les élus étaient suffisamment compétents pour prendre cette décision, qui doit être prise le plus rapidement possible.

Un électeur a suggéré que, si le vote devient obligatoire, on accorde un incitatif aux personnes qui décident de voter plutôt que de pénaliser celles qui ne votent pas. Il estimait que cela ferait du vote une expérience plus positive et encourageante.

Un grand nombre de participants estimaient que le vote en ligne était un changement inévitable, mais la majorité d'entre eux étaient inquiets au sujet de la sécurité associée à cette méthode. Un électeur a souligné que l'on pourrait facilement voter pour l'intégralité d'un foyer avec ou sans l'autorisation des personnes. On a convenu que le vote en ligne augmenterait la participation électorale. Toutefois, de nombreuses personnes craignaient que les problèmes de fraude se multiplient. Beaucoup craignaient également que le vote en ligne engendre une réduction du nombre de bureaux de scrutin, ce qui aboutirait à l'isolement des catégories démographiques rurales et âgées.

L'un des électeurs redoutait fortement que le Canada cesse de mettre l'accent sur la représentation locale, comme c'est le cas depuis la Confédération. Si le Canada perd la représentation locale, l'électeur se demandait à qui il s'adresserait pour obtenir de l'aide et si cette aide serait désormais offerte par Internet ou par téléphone en raison de la distance.

De nombreux participants ont demandé ce qui se passerait si un électeur ne classait pas tous les candidats sur un scrutin préférentiel. Il a été mentionné que le scrutin pourrait être jugé incomplet et ne pas compter. Cela a soulevé de nombreuses inquiétudes relativement à la manipulation des votes et à la liberté de vote. L'un des électeurs a demandé si cela allait à l'encontre de la Constitution.